

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le 18 juin 2026 à 18h45 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 15

- Monsieur Jean-Charles BRUNET, Président du CCAS,
- Madame Chloé LE THOER, Vice-Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Cécile PELLEGRINI, Conseillère municipale,
- Madame Guénaëlle LE HIN, 4^{ème} adjointe,
- Madame Léa THOMAZO, Conseillère municipale,
- Madame Aude SPINDLER, Vice-Présidente déléguée du CCAS,
- Madame Catherine LE CARRER, Conseillère municipale,
- Monsieur Pascal LE LIBOUX, Conseiller municipal,
- Monsieur Damien LAGUERIE, Membre de l'UDAF,
- Madame Eliane CARADEC, Membre de l'APF Morbihan,
- Monsieur Martine VALLEE, Membre du Club de l'Amitié,
- Monsieur Lisenn LE CLOIREC, Membre de Poignée de mots,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Priscillia LE GOFF, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 2

- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC, pouvoir donné à Mme FAURE,
- Madame Laurence HERMANN, Conseillère municipale, pouvoir donné à Mme LE THOER,

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile,
- Madame Marine BOUGUENNEC, Conseillère en Economie Sociale et Familiale,
- Madame Angélique AUDINELLE, Assistante administrative.

N°DS20260615

ASSOCIATION DES COMPAGNONS BATISSEURS DE BRETAGNE : CONVENTION DE PARTENARIAT ET SUBVENTION 2026

Pour rappel de l'historique, depuis 2019, une convention a été signée avec les Compagnons Bâisseurs Bretagne permettant de poursuivre l'action d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) avec les habitants Hennebontais, comprenant notamment le versement d'une subvention.

Cette subvention est versée sur la base de la réalisation par l'association :

- De chantiers d'entraide qui vont de la réparation locative, la mise en propreté, à la rénovation complète d'une pièce ou du logement. Le chantier est conçu et réalisé par le locataire, avec l'aide d'un animateur technique professionnel. Les demandes sont étudiées par l'intermédiaire du référent social de la famille ou en contactant directement l'association,
- D'animations collectives sur des thématiques liées au logement et au cadre de vie, au sein du quartier prioritaire où s'organisent des ateliers techniques d'apprentissage et le prêt d'outils et de matériaux.

Pour l'année 2025, le montant de la subvention voté a été maintenu à 7 000 € comme en 2024. De plus, depuis 2025, les termes de la convention ont été modifiés en concentrant la subvention du CCAS sur les chantiers individuels pour les locataires. Le service Politique de la Ville soutient financièrement les animations collectives qui se déroulent au sein du quartier prioritaire.

En 2025, les Compagnons Bâisseurs ont reçu 15 sollicitations pour Hennebont concernant des demandes de chantiers d'Auto-Réhabilitation Accompagnée et/ou Bricobus (10 en 2024). Par la suite, elle a réalisé :

- 6 chantiers ARA pour 15 pièces (3 chantiers en 2024, 5 chantiers en 2023)
- 6 personnes ont bénéficié du Bricobus urbain : recoller la tapisserie, remplacement de WC, Sécurisation électrique, réfection d'angles de mur, pose d'étagère et de tringle à rideau thermique. (1 en 2024 et 3 en 2023).

Pour information, la réalisation sur la partie Politique de la Ville :

- 2 Repair Cafés (1 en 2024) à la maison de quartier de Kerihouais : 13 participants dont 6 pour de la réparation concernant les CBB (petit appareil et électro-ménager, jouets, hi-fi). 5 objets ont été réparés, ce qui représente 8 Kg de déchets épargnés.
- 1 action collective pour construire, avec les habitants du quartier, une pergola dans leur jardin partagé (aucune en 2024 et 2 en 2023).

Suite à une baisse en 2023 qui s'est accentuée en 2024, l'association des Compagnons Bâisseurs a repris sur Hennebont une activité répondant aux attentes de la Commune. Un travail de communication et de maillage partenarial a été accentué permettant cette reprise de l'activité. Les Compagnons Bâisseurs restent un partenaire important dans ce domaine d'intervention sur le territoire.

Le bilan a été présenté lors du COPIL en Janvier 2026.

Le budget prévisionnel 2026 de l'association pour Hennebont est de 55 500 Euros (58 625 € en 2025 – 59 450 € en 2024). Il est proposé au Conseil d'Administration de maintenir la subvention à 7 000 euros pour l'année 2026 et de la consacrer à la réalisation de chantiers de rénovation de logements. Le CCAS sera vigilant sur l'année à l'évolution du nombre de chantiers menés.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération N°DS20260203 du 3 Février 2026 relative au débat d'orientations budgétaires,
Vu la délibération N°DS20260303 du 3 Mars 2026 relative au vote du budget primitif 2026 du budget principal du CCAS,
Vu le projet de convention 2026 joint en annexe,
Vu la note de synthèse ci-dessus,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ➔ **D'ADOPTER** le versement de la subvention d'un montant de 7 000 Euros pour l'année 2026 à l'association des **COMPAGNONS BÂTISSEURS DE BRETAGNE**,
- ➔ **D'AUTORISER** le Président du CCAS à signer la Convention de partenariat,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense est inscrite au Budget principal 2026 du CCAS, au compte 65748 à la fonction 443.

Pièces jointes :

Annexe 9 - Projet de convention 2026 avec l'association et budget prévisionnel 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du C. C. A. S.,



Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr